

## Matrice des mesures (2006-2010)

### AXE 1 : CRÉATION DE RICHESSES

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté)

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
SCA	1. Promouvoir l'accélération de la croissance	1. Mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA)
<b>Politiques sectorielles</b>		
Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
A G R I C U L T U R E	2. Réduire la vulnérabilité des activités agricoles	2. Renforcement des fonds de garantie 3. Renforcement de la gestion des risques et calamités, et des ressources naturelles 4. Lutte contre la dégradation des terres 5. Lutte contre les parasites et insectes
	3. Favoriser le développement foncier et les investissements productifs	6. Finaliser le processus de révision de la législation foncière et gestion du découpage administratif et des sols 7. Réalisation et gestion des investissements structurants par l'État et les collectivités locales 8. Mesures visant à rendre effectif le cadastre rural et les plans d'occupation et d'aménagement des sols (PAOS) 9. Mise en œuvre de mesures pour la baisse du coût de l'aménagement hydro agricole 10. Facilitation de l'accès des femmes aux terres cultivables et aux équipements
	4. Intensifier et moderniser la production agricole	11. Promotion et accroissement des cultures irriguées et maîtrise de l'eau 12. Renforcement et décentralisation du système de financement du secteur de l'agriculture 13. Appui à la recherche agricole et à l'utilisation de nouvelles technologies 14. Amélioration des systèmes d'approvisionnement en intrants 15. Promotion et extension de l'accès aux équipements agricoles et facteurs de production 16. Mise en place de variétés adaptées aux conditions agro écologiques et à haut rendement 17. Formation et conseils agricoles 18. Respect et application stricte du protocole d'accord entre l'État, la SONACOS, les syndicats et les organisations paysannes 19. Reconstitution et Gestion du stock de semences de variétés sélectionnées 20. Développement et renforcement de la culture du sésame, de l'asperge, etc. 21. Renforcement des capacités des agents de l'État et des opérateurs 22. Révision des textes régissant la fiscalité rurale 23. Promotion de l'agriculture biologique
	5. Promouvoir l'agro-industrie	24. Promotion d'unités agro-industrielles (substitution aux produits importés, micros-entreprises et de petites entreprises rurales, etc.) 25. Renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micros-entreprises
	6. Augmenter et diversifier les revenus agricoles	26. Promotion d'une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution 27. Extension des approches décentralisées d'épargne et de crédit 28. Promotion de produits agricoles d'exportation non traditionnels et dits de « niche » et exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes (bio énergétiques, horticoles, etc.) 29. Sensibilisation et incitation des émigrés pour l'investissement dans le secteur productif agricole
	7. Renforcer le rôle des organisations paysannes	30. Appui à la mise en œuvre de programmes de renforcement des organisations professionnelles paysannes et des coopératives 31. Renforcement de l'implication des organisations paysannes à la base dans les processus de prise de décision
	8. Renforcer la sécurité alimentaire	32. Mise en œuvre du programme national d'appui à la sécurité alimentaire 33. Intensification et modernisation de l'agriculture de type familial

Elevage	9. Sécuriser l'élevage pastoral et agro-pastoral	<p><b>34. Mise en place d'un cadre de dialogue pour la prévention et la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs</b></p> <p>35. Renforcement de la lutte contre les vols de bétail</p> <p>36. Renforcement des services de vétérinaire (contrôle, suivi,...)</p> <p><b>37. Renforcement des infrastructures pastorales</b></p> <p>38. Renforcement des capacités techniques managériales et commerciales des éleveurs</p> <p>39. Préservation et gestion des espaces dévolus aux activités pastorales</p> <p>40. Appui au rapprochement des services vétérinaires privés dans les zones d'élevage</p> <p><b>41. Amélioration de l'accès aux systèmes de financement</b></p>
	10. Accroître la productivité du sous-secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire et améliorer les revenus	<p><b>42. Renforcement de la protection zoo-sanitaire et de la prophylaxie médicale</b></p> <p><b>43. Développement de l'élevage des espèces à cycles court</b></p> <p>44. Renforcement du système d'information et de gestion du sous-secteur</p> <p>45. Création de Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Élevage (CIMELs), de Fermes Écoles communautaires (FEC) et de Fermes privées modernes (FPM)</p> <p><b>46. Développement de l'Insémination artificielle</b></p> <p>47. Modernisation des infrastructures et équipements de production</p> <p>48. Modernisation, intensification des systèmes de production</p> <p>49. Formation, renforcement des capacités des organisations d'éleveurs</p> <p><b>50. Mise en place de lignes de crédit adaptées aux filières animales</b></p>
	11. Améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux	<p><b>51. Construction/réhabilitation d'abattoirs et aménagement de foirails et d'aires d'abattage</b></p> <p>52. Création de boucheries modernes et kiosques normalisés</p> <p>53. Promotion de bonnes pratiques (transformation et conditionnement des produits animaux) et gestion de la qualité</p> <p>54. Structuration et régulation des marchés</p>
	12. Renforcer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion du sous secteur	<p>55. Renforcement des organisations d'éleveurs</p> <p>56. Amélioration de la connaissance du sous-secteur</p> <p><b>57. Réhabilitation et équipement des services de l'élevage</b></p> <p><b>58. Renforcer le système d'information et de gestion du sous-secteur</b></p>
Promotion de l'Emploi non agricole	13. Promouvoir les micro-entreprises ou les petites entreprises rurales	<p>59. Création d'un environnement concurrentiel</p> <p><b>60. Amélioration de l'accès aux services financiers et non financiers</b></p> <p>61. Renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises</p> <p>62. Promotion de l'implication des émigrés dans le développement des localités</p>
Pêche et aquaculture	14. Assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques	<p>63. Adoption d'un calendrier annuel de repos biologique</p> <p><b>64. Promotion d'une bonne gestion décentralisée et participative des ressources halieutiques</b></p> <p>65. Renforcement et optimisation des moyens et des capacités en matière de surveillance de la pêche et de la sécurité pour les pêcheurs</p> <p>66. Renforcement de la coopération internationale en matière de pêche</p>
	15. Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques et aquacoles	<p>67. Développement de la pêche continentale</p> <p><b>68. Promotion du débarquement et de la distribution de produits halieutiques sur le territoire national</b></p> <p><b>69. Promotion de l'aquaculture dans les zones à fort potentiel aquacole</b></p> <p>70. Renforcement et orientation des structures de fabrication d'aliments piscicoles</p>
	16. Valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale	<p>71. Mise en place d'un environnement institutionnel adapté</p> <p>72. Appui à l'acquisition d'équipements pour la pêche et l'aquaculture</p> <p>73. Construction d'aires de débarquement (quais de pêche, ...)</p> <p>74. Appui à la mise aux normes sanitaires des établissements et des navires de pêche</p> <p><b>75. Programme d'appui pour la transformation et la commercialisation des produits de pêche</b></p> <p>76. Amélioration de l'accès au financement</p>
	17. Promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation	<p>77. Développement de partenariat entre les structures techniques (ITA,...)</p> <p>78. Création d'un centre pilote d'expérimentation et de vulgarisation des technologies de la pêche et de l'aquaculture</p> <p>79. Renforcement de la coordination et des capacités des agents du ministère chargé de la pêche</p> <p><b>80. Mise en œuvre de programmes de recherche et de formation adaptés pour les professionnels du secteur</b></p>
Artisanat	18. Moderniser les circuits de production et de commercialisation	<p>81. Redynamisation des activités de promotion des produits et services</p> <p>82. Amélioration de la compétitivité des produits et services</p> <p>83. Élargissement des débouchés et des circuits de commercialisation</p> <p>84. Promotion de l'exportation des produits artisanaux</p> <p><b>85. Création, réhabilitation et équipement de villages, centres et sites artisanaux</b></p> <p>86. Amélioration du système de financement du secteur</p> <p>87. Mise en place d'un cadre institutionnel législatif et réglementaire adapté</p>

	19. Améliorer le système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement	88. Pérennisation des actions de formation et d'encadrement des artisans 89. Réhabilitation et modernisation des centres de formation régional et sous-régional <b>90. Renforcement des capacités techniques et managériales des artisans et leurs encadreurs avec une large implication des femmes</b>
	20. Renforcer l'organisation des acteurs de l'artisanat	91. Renforcement de la structuration et de la concertation des organisations 92. Amélioration des moyens de fonctionnement des chambres de métiers 93. Information et sensibilisation des acteurs
<b>Industrie Appui aux PME</b>	21. Poursuivre la restructuration de l'appareil industriel	<b>94. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions sur la restructuration de l'appareil industriel</b>
	22. Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	<b>95. Amélioration du système d'assistance, de coordination et d'appui global aux PME pour accroître leur compétitivité</b> 96. Renforcement du dispositif de financement des PME et Promotion de nouveaux produits financiers (capital risque, crédit <i>bail</i> , assurance-crédit, etc.) 97. Développement d'une coopération entre les instituts de recherche et les PME, 98. Renforcement du rôle et des capacités des collectivités locales dans la promotion et le développement des PME, notamment par le développement de l'entrepreneuriat féminin.
	23. Favoriser un développement industriel endogène	99. Promotion de micro et de petites entreprises de transformation <b>100. Création de pôles industriels dans chaque région</b>
<b>Mines</b>	24. Améliorer les retombées financières des collectivités locales dans le cadre de la gestion et l'exploitation des ressources	101. Promotion de l'implication des collectivités locales dans la gestion durable du secteur 102. Réhabilitation des mines et carrières <b>103. Promotion de l'exploitation artisanale en faveur des populations locales</b>
	25. Alléger les procédures et promouvoir le secteur minier sénégalais	<b>104. Analyse de la géologie et des ressources minérales du Sénégal</b> 105. Mise en place d'un programme de sensibilisation, de formation, d'éducation 106. Appui à l'orpaillage 107. Optimisation de l'exploitation du Sel et des amas coquilliers du Lac Rose
	26. Assurer la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières	108. Appui à la gestion de l'environnement
<b>Commerce</b>	27. Augmenter l'offre des biens et services exportables	<b>109. Promotion des exportations (Cadre intégré et STRADDEX)</b> 110. Amélioration de la compétitivité 111. Amélioration de l'efficacité de la gestion des procédures douanières 112. Promotion et application des normes et renforcement du dispositif contrôle de la qualité des produits 113. Renforcement des capacités en négociations commerciales
	28. Améliorer l'accès aux marchés	114. Mise en place d'un dispositif d'appui aux exportateurs rationalisé et simplifié 115. Contribution au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution dans tout le pays <b>116. Développement des infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation</b> 117. Amélioration de l'environnement administratif pour les entreprises
<b>Tourisme</b>	29. Sauvegarder et valoriser le potentiel touristique national	<b>118. Aménagement, réhabilitation et requalification des anciens sites touristiques</b> 119. Lutte contre l'insécurité des touristes 120. Promotion d'un tourisme de haut de gamme 121. Renforcement des capacités des acteurs du secteur 122. Renforcement des moyens de l'Agence nationale de Promotion du Tourisme
	30. Améliorer les retombées du tourisme au niveau local	<b>123. Promotion de l'insertion des nationaux dans le secteur touristique</b> 124. Mise en œuvre d'une charte sénégalaise du « tourisme sain, profitable aux sénégalais et à l'économie nationale » 125. Promotion et soutien du tourisme intégré, des expériences de loisir communautaires et des métiers liés aux loisirs 126. Mise en place des instruments de financement des activités du secteur touristique local

<b>Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</b>	31. Accélérer le développement des télé services en milieux urbain et rural	127. Promotion de l'investissement privé et public permettant la démultiplication des accès au téléphone et à l'Internet <b>128. Programme d'appui aux entreprises de télé services en milieux urbain et rural</b> 129. Programme d'appui aux radios communautaires 130. Élaboration et mise en œuvre de programmes de formation adaptés aux besoins des filières des TIC 131. Développement du marché public des télé services 132. Initiation et formation de tous les acteurs de la vie économique aux TIC
<b>Sport</b>	32. Favoriser l'emploi par le sport	<b>133. Aménagement et équipements de complexes sportifs</b> 134. Organiser et développer un sport professionnel
<b>Culture</b>	33. Promouvoir les entrepreneurs, acteurs et agents culturels	<b>135. Mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable</b> 136. Définition d'un statut des professionnels du secteur 137. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du ministère de la Culture 138. Appui aux institutions de développement culturel et notamment le 7e art 139. Appui à la création de mutuelles
	34. Promouvoir la diversité des expressions culturelles	140. Implication des privés dans la promotion culturelle notamment les femmes 141. Aménagement et équipements de complexes et sites culturels

<b>Politiques multisectorielles</b>		
<b>Secteurs</b>	<b>Objectifs/Stratégies</b>	<b>Actions prioritaires</b>
<b>Transports Mobilité</b>	35. Assurer aux acteurs du secteur du transport une meilleure organisation et une formation adéquate	142. Renforcement et Encadrement des organisations du secteur des transports <b>143. Renouvellement du parc automobile de transport public</b> 144. Sécurisation des travailleurs
	36. Améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural	145. Élimination des points critiques 146. Promotion des moyens intermédiaires de transport et des services de transport adéquats <b>147. Mise en œuvre de la stratégie de transport rural</b> <b>148. Réhabilitation et construction de pistes, routes et ponts</b> 149. Mise en place d'un financement spécifique, adapté au secteur du transport rural <b>150. Réorganisation du cadre institutionnel et réglementaire du transport rural</b>
	37. Développer les infrastructures	<b>151. Renforcement des infrastructures routières</b> 152. Renforcement du transport ferroviaire et maritime 153. Construction d'un nouvel aéroport international 154. Renforcement des équipements portuaires et aéroportuaires à Dakar et dans les régions
	38. Améliorer la mobilité urbaine	<b>155. Mise en œuvre du PAMU</b>
<b>Infrastructures de soutien</b>	39. Renforcer les infrastructures de soutien en milieux rural et périurbain	<b>156. Construction d'infrastructures adaptées en milieux rural et périurbain</b> 157. Équipement des villages - centres <b>158. Création d'unités de conservation en milieux rural et périurbain</b> 159. Réalisation de nouveaux branchements téléphoniques 160. Mise en place d'infrastructures et d'aménagements structurants pour améliorer l'accès aux services de base
<b>Énergie</b>	40. Améliorer l'accès aux services énergétiques	161. Renforcement du cadre institutionnel et des capacités <b>162. Élaboration d'un programme d'investissement pour l'accès aux services énergétiques</b> <b>163. Promotion de la force motrice dans les activités productives</b> <b>164. Développement des infrastructures et services énergétiques</b> 165. Prise en compte des services énergétiques dans les programmes sectoriels 166. Mise en Œuvre de Projets énergétiques multisectoriels (PREMS) 167. Diversification des technologies et sources d'énergie
	41. Améliorer et sécuriser l'accès durable des populations et notamment des femmes aux services énergétiques	168. Implantation de boutiques-énergie 169. Mise en œuvre du programme national d'investissement sur les plateformes multifonctionnelles 170. Mise en place d'un fonds d'appui spécifique pour faciliter l'accès aux services énergétiques

	42. Améliorer l'accès aux hydrocarbures	171. Poursuite de l'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers par rapport aux cours internationaux 172. Mesures visant la réduction du prix des hydrocarbures 173. Renforcement des réserves de pétrole pour faire face aux flambées de prix
	43. Renforcer l'électrification des zones rurales et périurbaines afin de faciliter la fonctionnalité des infrastructures de base (écoles, structures de santé, etc.)	174. Développement de partenariat public-privé 175. Approvisionnement durable du fonds d'électrification rurale par une inscription budgétaire significative 176. Électrification des infrastructures d'éducation et de santé <b>177. Promotion des projets d'initiatives locales d'électrification rurale et électrification des zones à fort potentiel économique</b> 178. Renforcement de l'électrification des zones périurbaines
Micro Finance	44. Favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité de ménages à faibles revenus et des micro-entrepreneurs	179. Développement de programme de financement par les SFD pour les secteurs porteurs 180. Promouvoir des instruments de garantie et de refinancement pour les SFD (lignes ou fonds de garantie, accès aux ressources à long terme ) 181. Mise en place d'un cadre réglementaire adapté au contexte national et sous-régional 182. Simplification et allègement des procédures pour la délivrance des agréments 183. mise en place d'une centrale à risque 184. Renforcement du maillage territorial des SFD <b>185. Appui aux SFD de proximité pour un meilleur accès au financement des couches vulnérables, notamment les femmes et les micro-entreprises féminines</b>
	45. Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la micro finance	186. Mise en place de programmes de suivi-formation des micro-entrepreneurs <b>187. Mise en place de programmes d'Information, d'éducation et de communication sur les activités de la micro finance</b> 188. Renforcement des performances des SFD 189. Développement de programmes de renforcement des capacités institutionnelles et managériales des intervenants du secteur

### Mesures d'accompagnement

Groupes/ Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Cadre macroéconomique	46. Contenir le solde budgétaire et celui de la balance des paiements à des niveaux compatibles avec les financements intérieurs et extérieurs attendus	190. Poursuite de l'application d'une politique vertueuse par la maîtrise d'un profil des agrégats budgétaires conforme aux directives communautaires 191. Élargissement progressif de la base fiscale <b>192. Gestion prudente et plus rigoureuse de la dépense publique par la transparence des procédures et l'optimisation des allocations budgétaires</b> 193. Systématisation de la budgétisation par objectifs 194. Promotion plus rigoureuse des exportations et une meilleure distribution de la production afin de réduire le poids des importations 195. Mise en œuvre d'une bonne politique de maintien de la stabilité des prix
	47. Promouvoir une politique fiscale équitable	<b>196. Élaboration et mise en œuvre d'une politique fiscale plus favorable aux pauvres</b>
	48. Renforcer les bases à long terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'État	197. Poursuite des programmes de privatisation 198. Renforcement du dispositif de suivi des entreprises publiques <b>199. Développement de mécanismes de concertation entre l'État et les autres acteurs</b>
Secteur privé	49. Simplifier et rationaliser le système d'information fiscale à l'investissement	200. Poursuite de la transformation du système fiscal 201. Activation de la mise en place d'un code communautaire des investissements plus incitatif et plus attrayant 202. Proposition aux pays membres de l'UÉMOA d'une baisse de la fiscalité sur les intrants agricoles 203. Promotion de la création de pôles industriels et de compétitivité 204. Accélération de la mise en place du projet PARI <b>205. Amélioration du système d'information entre l'Administration et le Privé</b>

	50. Favoriser un environnement attractif et promouvoir les investissements	<p>206. Simplification des procédures liées à l'exercice de certaines activités de constitution des Sociétés</p> <p>207. Amélioration du climat des affaires en mettant en place un greffe de commerce et un centre d'arbitrage en cas de différends</p> <p>208. Proposition d'incitations fiscales aux entreprises à haute valeur ajoutée et/ou à haute intensité de main-d'œuvre</p> <p><b>209. Renforcement de l'appui aux acteurs du secteur privé</b></p> <p>210. Amélioration de l'accès des entreprises au financement (marchés boursiers, Banques, SFD, etc.)</p> <p><b>211. Création et développement de nouveaux sites et pôles de développement</b></p> <p>212. Renforcement du partenariat Public-Privé</p>
	51. Intensifier l'ajustement interne des Entreprises	<p><b>213. Poursuite et pérennisation des programmes de mise à niveau destinés aux entreprises</b></p> <p>214. Réalisation d'une étude d'impact préparatoire à la signature des Accords de Partenariat économique</p> <p>215. Accroissement du renforcement des capacités des organisations patronales et professionnelles</p>
	52. Poursuivre et approfondir les processus des privatisations	<p>216. Élargissement de l'actionnariat populaire et mise en œuvre d'une grande campagne de sensibilisation et d'information auprès du secteur informel</p> <p>217. Prise en compte des Sénégalais de l'étranger pour les orienter vers les structures à privatiser</p>
	53. Rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises	<p>218. Localisation des programmes destinés à les appuyer au niveau des organisations patronales</p> <p>219. Amélioration des services aux entreprises adhérentes</p> <p><b>220. Renforcement des capacités de proposition et d'analyse des organisations patronales professionnelles</b></p> <p>221. Meilleure implication des organisations patronales dans tous les cadres de concertation et processus de négociations internationales</p> <p>222. Redynamisation des Chambres de Commerce et des Chambres des Métiers</p> <p><b>223. Promotion d'une synergie globale au sein du dispositif d'appui au secteur privé</b></p>
Equité de genre	54. Promouvoir l'équité et l'égalité de genre	<p><b>224. Mise en œuvre la matrice d'intervention de la SNEEG</b></p> <p><b>225. Développement d'outils et méthodologies d'analyse genre (enquête budget-temps, statistiques désagrégées selon les secteurs)</b></p> <p>226. Mise en place de programmes de renforcement des capacités des acteurs pour la promotion de l'équité et l'égalité de genre</p> <p>227. Promotion de l'intégration de la dimension genre dans la préparation, l'exécution et le suivi évaluation des programmes et projets</p>
	55. Renforcer les capacités des femmes en leadership	<p><b>228. Renforcement des capacités techniques et managériales des femmes</b></p> <p>229. Renforcement de la dynamique organisationnelle des structures du mouvement associatif féminin, des organisations de la société civile, ...</p>
Emploi	56. Assurer une meilleure gestion de la main d'œuvre	<p>230. Création et mise en place d'une agence nationale pour l'emploi</p> <p>231. Finalisation de la loi sur le maintien et la création d'emploi et élaboration de la nouvelle Convention nationale État-Employeurs pour l'emploi des jeunes</p> <p>232. Promotion l'adéquation formation – emploi</p> <p>233. Ratification et Application de la convention 168</p> <p>234. Application de la recommandation 176 de l'OIT</p> <p><b>235. Mise en place et appui au dispositif de coordination et de suivi de la politique nationale de l'emploi</b></p>
	57. Renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi	<p>236. Mise en place d'un répertoire opérationnel des métiers et emplois.</p> <p>237. Programme d'information sur le marché de l'emploi</p> <p><b>238. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des organismes publics et privés chargés de la promotion de l'emploi</b></p> <p>239. Intensification des programmes d'aide à l'insertion ou à la réinsertion</p>
	58. Promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et péri urbain	<p>240. Renforcement du fonds national d'actions pour l'emploi.</p> <p><b>241. Mise en place de programmes de formation insertion ciblés sur les métiers porteurs</b></p> <p>242. Mise en place d'un mécanisme d'appui à la promotion de la coopérative</p> <p>243. Appui et promotion de micro entreprises en milieu péri urbain et rural</p> <p>244. Mise en œuvre des mesures incitatives à l'investissement et à la réinsertion sociale</p> <p>245. Vulgarisation des programmes axés sur la promotion de l'emploi</p> <p>246. Développement de l'emploi de proximité</p> <p>247. Mise en place d'un mécanisme de promotion de la coopérative</p>

	59. Accroître le contenu en emploi de la croissance	<p>248. Recensement et évaluation réguliers des grands programmes et projets de développement dans leur lien avec l'emploi</p> <p><b>249. Elaboration d'un tableau de bord des indicateurs d'impact des politiques de développement sur l'emploi</b></p> <p>250. Élaboration des projets pilotes d'accompagnement sur le volet main-d'œuvre, qualification et emploi dans les programmes de développement (électrification rurale, pnir, padmir, sca, etc.)</p> <p>251. Mise en place d'un Centre national de production et de productivité (CNPP).</p> <p><b>252. Promotion de l'emploi des groupes spécifiques et vulnérables</b></p>
	60. Renforcer et intensifier la contribution des secteurs productifs à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté	<p>253. Développement de la sous traitance</p> <p>254. Création d'emplois par le développement de l'entrepreneuriat coopératif</p> <p><b>255. Mise en place d'un système cohérent d'information, d'orientation professionnelle et de concertation sectorielle sur le marché de l'emploi</b></p> <p>256. Mise en place de la Cellule HIMO</p>
	61. Développer et moderniser le système de l'emploi public	<p>257. Encouragement de la mobilité professionnelle et l'exercice d'activités lucratives des agents de la Fonction publique</p> <p>258. Mise en place de la Fonction publique locale</p> <p><b>259. Accessibilité aux stages de professionnalisation dans l'administration</b></p>
	62. Promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs émigrés	<p>260. Maîtrise des flux de main-d'œuvre</p> <p>261. Promotion de l'emploi dans les régions et zones de départ</p> <p><b>262. Maîtrise des flux d'investissement des Sénégalais vers les secteurs productifs</b></p> <p>263. Envois de la main-d'œuvre sénégalaise à l'étranger</p>
<b>Dialogue social</b>	63. Promouvoir le dialogue social	<p>264. Renforcement du cadre institutionnel d'approfondissement du dialogue social</p> <p><b>265. Renforcement des mécanismes du dialogue social aux niveaux bipartite ou tripartite</b></p> <p>266. Promotion d'un cadre de renforcement de la compétitivité des entreprises et des intérêts des travailleurs</p> <p>267. Programme de formations sur la négociation collective, l'économie, la législation sociale et les normes internationales du travail pour les organisations de travailleurs, d'employeurs et de l'administration</p> <p>268. Mise en place de mécanismes de prévention des conflits et des risques professionnels comme mode de régulation des rapports sociaux et d'amélioration de la productivité</p> <p>269. Élaboration d'un cadre cohérent d'harmonisation et d'intégration des politiques économiques et sociales</p>
<b>Promotion des Sénégalais de l'extérieur</b>	64. Mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger	<p>270. Sensibilisation informations sur les risques de l'émigration clandestine sur l'état civil (régularisation état civil, traitement des données des Missions diplomatiques et consulaires)</p> <p>271. Assistance sociale et rapatriement des SE en cas de détresse</p> <p><b>272. Mise en place d'un portail d'informations sur les Sénégalais de l'extérieur</b></p>
	65. Asseoir une politique d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement	<p>273. Renforcement des capacités du personnel et des associations des Sénégalais de l'extérieur</p> <p><b>274. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement</b></p>
<b>Intégration régionale</b>	66. Approfondir l'intégration régionale au sein de l'UÉMOA, de la CÉDEAO et de l'Union africaine	<p>275. Application des textes communautaires</p> <p>276. Recherche de synergie avec les pays voisins dans le cadre de projets et programmes intégrateurs</p> <p>277. Échanges réguliers sur les expériences réussies</p> <p>278. Favoriser la libre circulation des biens, des services et de la main-d'œuvre</p>

**Axe 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base**  
 (Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté)

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
Éducation /formation	67. Développer l'enseignement préscolaire et promouvoir l'achèvement du cycle élémentaire et du cycle fondamental <sup>1</sup>	<p><b>279. Construction, réhabilitation et équipement de salles de classe, d'écoles, de cases des tout-petits et classes préscolaires fonctionnelles et accessibles, avec blocs sanitaires séparés (garçons et filles) et fonctionnels (électricité et eau)</b></p> <p><b>280. Distribution sécurisée de manuels et fournitures scolaires adaptés et à temps</b></p> <p>281. Inscription massive des enfants pour l'élémentaire</p> <p>282. Sensibilisation des parents sur les droits de l'enfant par rapport à l'inscription et au maintien à l'école</p> <p>283. Mise en place de cantines scolaires</p> <p>284. Renforcement et équipement des écoles en bibliothèque</p> <p>285. Développer les services énergétiques liés à l'utilisation de l'électricité (éclairage, communication,...)</p>
	68. Eliminer les disparités économiques (riches/pauvres) entre sexe, inter et intra régionales entre milieu (rural/urbain), à tous les niveaux d'enseignement	<p><b>286. Accroissement des bourses et aides scolaires aux filles</b></p> <p><b>287. Conception et mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité des chances et des sexes dans le système éducatif</b></p> <p>288. Adoption d'un plan d'inscription et de maintien des filles à tous les niveaux et révision des manuels scolaires stéréotypés</p> <p>289. Restauration des internats ou centres d'accueil</p> <p><b>290. Promotion de l'accès et le maintien des personnes handicapées dans les systèmes d'éducation/formation</b></p>
	69. Promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents	<p><b>291. Création et réhabilitation de centres de formation professionnelle et technique</b></p> <p>292. Renforcement des centres d'enseignement techniques notamment les centres techniques féminins</p> <p>293. Valorisation des formations en atelier ou entreprises de quartier</p>
	70. Promouvoir et orienter la formation professionnelle vers le marché du travail et de l'emploi	<p>294. Mise en place de mécanismes et d'instruments de gestion, de suivi et de contrôle concerté des programmes de formation</p> <p><b>295. Promotion du savoir agir, l'employabilité et la créativité chez les jeunes</b></p>
	71. Éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales	<p><b>296. Création et renforcement des Écoles communautaire de Base (EBC)</b></p> <p>297. Vulgarisation des manuels et codification effective des langues nationales</p> <p>298. Formation et recrutement de monitrices en alphabétisation</p> <p>299. Promotion des kiosques de lecture et d'information en langues nationales</p> <p>300. Intégration de l'alphabétisation fonctionnelle et de la post-alphabétisation</p> <p><b>301. Renforcement de l'implication des opérateurs privés ou des ONG dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation</b></p>
	72. Promouvoir une éducation de qualité à tous les niveaux d'enseignement et de formation	<p>302. Formation continue et recyclage du personnel enseignant</p> <p>303. Institutionnalisation et optimisation des différentes fonctions de l'évaluation</p> <p>304. Réforme du curriculum fondée sur l'entrée par les compétences</p> <p><b>305. Recrutement d'enseignants de qualité et en nombre suffisant</b></p> <p>306. Intégration des TIC dans l'enseignement</p> <p>307. Implication des parents et des communautés à la vie de l'école</p>
Santé	73. Améliorer la qualité, l'accès et l'offre de services de santé dans les régions les plus pauvres	<p><b>308. Construction, réhabilitation, équipement de structures de santé (cases, postes et centres de santé) et appui logistique à l'évacuation sanitaire des zones pauvres</b></p> <p><b>309. Mise en œuvre de politiques de recrutement, de formation, de gestion de personnel médical qualifié et de motivation du personnel des zones pauvres et enclavées</b></p> <p><b>310. Programmes d'amélioration de l'accessibilité des pauvres aux services de santé et aux médicaments</b></p> <p>311. Développement des services de santé à base communautaire (appui aux mutuelles de santé, échanges d'expériences entre régions en matière de santé communautaire, formation pour les agents de services de santé communautaire, etc.)</p> <p>312. développer une politique de délocalisation des spécialités</p>

<sup>1</sup> Couvrant les 10 premières années d'instruction

	74. Promouvoir chez les populations des attitudes et des comportements de prévention des maladies	313. Programme d'information, de sensibilisation, d'éducation et de renforcement de capacités des familles et des communautés sur les attitudes et comportements préventifs 314. Mise en place de programmes de formation des agents de la santé et des volontaires de la santé et de la prévention
	75. Améliorer la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA(3)	315. Renforcement des actions de prévention des IST/VIH/SIDA 316. Rendre plus accessible les services aux PVVIH en mettant en place des équipements et traitements (ARV et réactifs) 317. Renforcement de la prise en charge globale (médicale, psychosociale nutritionnelle et économique) des enfants, femmes et autres personnes vivant avec le VIH/SIDA.
	76. Améliorer la prévention et la lutte contre le paludisme	318. Renforcement des actions de prévention du paludisme ( <i>promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées, traitement préventif intermittent, etc.</i> ) 319. Renforcement de la prise en charge du traitement des malades du paludisme
	77. Améliorer la santé maternelle et infantile juvénile (1)	320. Mise en œuvre des actions consignées dans la « feuille de route multisectorielle pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales au Sénégal, 2006 – 2015 » ( <i>renforcement des programmes de formation, augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et néonatale (SMN) de qualité, renforcement de la Planification familiale et des soins obstétricaux néonataux d'urgences</i> ) 321. Généralisation des consultations prénatales 322. Développement de programmes de vaccination 323. Renforcement de la PCIME clinique et communautaire 324. Lutte contre toutes les maladies diarrhéiques
	78. Promouvoir le contrôle citoyen des services sociaux et sanitaires	325. Développement des programmes IEC pour le contrôle citoyen 326. Renforcement de la participation des populations dans le suivi, la conception et l'évaluation des politiques sociales et sanitaires publiques
	79. Améliorer la santé de la reproduction des jeunes et des femmes	327. Elaboration et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités et IEC/CCC sur les risques liés à la SR et la promotion de la santé maternelle 328. Mise en place de programmes sur la SR et pour une maternité sans risque 329. Promotion des programmes marketing social des contraceptifs masculins et féminins
	80. Améliorer la prise en charge des maladies non transmissibles et chroniques	330. Renforcement des actions de prévention des maladies non transmissibles 331. Construction et équipement de centres d'hémodialyse 332. Mise en place de programmes de prise en charge des personnes souffrant de maladies chroniques (diabète, hypertension, drépanocytose, maladies rénales, etc.)
	81. Améliorer la situation nutritionnelle des femmes et des enfants	333. Extension de la couverture (50%) des activités de nutrition communautaire dans les zones rurales 334. Promotion du développement des activités de nutrition dans les secteurs de la santé et de l'éducation 335. Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles et planification et gestion des interventions de nutrition
Eau potable	82. Promouvoir une gestion durable des ouvrages (maintenance)	336. Extension et généralisation de la réforme du système de gestion des forages 337. Promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre de l'exploitation des ouvrages
	83. Accroître le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural	338. Renforcement de la politique de branchements sociaux et généralisation de l'accès 339. Construction et réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrages de stockage et extension de réseaux 340. Promotion des techniques de traitement des eaux adaptées pour l'approvisionnement de certaines zones
A S S A I N I S S E M E	84. Améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta et des eaux usées et pluviales en milieu rural et urbain	341. Réalisation d'ouvrages collectifs et autonome d'évacuation des excréta en milieu urbain et rural 342. Programmes d'augmentation de la connexion au réseau d'assainissement en milieu urbain et périurbain 343. Extension du système d'évacuation des eaux usées et pluviales
	85. Améliorer l'accès à des systèmes adéquats de gestion des déchets solides	344. Promotion de système de traitement des ordures ménagères 345. Développement de système de gestion des déchets solides en milieu urbain et rural

N T	86. Changer positivement les attitudes et comportements des populations	<b>346. Développement des programmes IEC en matière d'hygiène et assainissement</b> 347. Programmes de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion du secteur
	87. Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel	348. Mise en œuvre des réformes dites deuxième génération 349. Promulgation de la loi sur le service public de l'assainissement 350. Élaboration et mise en œuvre d'un code de l'assainissement
R E S S O U R C E S  N A T U R E L L E S  & E N V I R O N N E M E N T	88. Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité	<b>351. Renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et en planification environnementale par l'information, la sensibilisation, la formation et l'implication des acteurs</b> 352. Promotion d'unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers <b>353. Mise en place de programmes, de projets, de plans de gestion intégrés des ressources naturelles</b> 354. Préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif 355. Gestion intégrée et lutte contre les plantes aquatiques envahissantes 356. Inventaire et suivi permanent de l'état des ressources naturelles
	89. Lutter contre la désertification et Sauvegarder la faune et la flore	357. Protection et aménagement des forêts, des bassins versants 358. Appui à la mise en œuvre du programme national de lutte contre les feux de brousse <b>359. Programmes de reboisement, de réhabilitation des forêts classées, de fixation des dunes et régénération de sols Dior</b> 360. Promotion des énergies alternatives 361. Restauration systèmes Agro-Sylvo-pastoraux <b>362. Protection et régénération des écosystèmes fragiles</b>
	90. Lutter contre les pollutions, nuisances et risques	363. Promotion des actions de traitement et de recyclage des déchets industriels 364. Mise en place de programmes de prévention et de lutte contre les pollutions, nuisances et les risques <b>365. Systématisation des études d'impact environnemental pour tout plan, projet ou programme de développement, conformément au code de l'environnement</b> 366. Appui à la mise en œuvre des conventions (convention de Vienne, convention de Bâle, convention sur les changements climatiques) 367. Information, sensibilisation sur les risques et dangers chimiques et industriels 368. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion durable des produits chimiques
	91. Sauvegarder l'environnement marin et côtier	<b>369. Mise en place de programmes de conservation et de protection des ressources marines, et de lutte contre la pollution marine et fluviale</b> 370. Appui des programmes d'aménagement et de protection des côtes 371. Protection contre l'érosion côtière 372. Programme de consolidation des zones côtières fragiles
	92. Valoriser les ressources sauvages	<b>373. Promotion, développement et renforcement des filières des ressources sauvages (cueillette, pêche continentales, chasse)</b>
	93. Promouvoir les modes de productions et de consommation durables dans tous les secteurs de développement	374. Vulgarisation des alternatives aux modes de production et de consommation non durables <b>375. Mise en œuvre de projets retenus dans le plan d'action décennal sur les modes de production et de consommation</b>
Habitat et cadre de vie	94. Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et appropriées	376. Appui à la réalisation de plans d'urbanisme 377. Extension des programmes sur les zones d'aménagement concertées (ZAC) <b>378. Promotion de l'habitat social</b>
	95. Éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires et dans les zones inondables	<b>379. Extension de la restructuration foncière</b> <b>380. Mise en œuvre de programmes de restructuration des quartiers irréguliers et/ou concernés par les inondations</b>
	96. Améliorer le cadre de vie en milieux urbain et rural	381. Aménagement d'espaces verts et de loisirs <b>382. Élaboration et mise en œuvre des schémas régionaux d'aménagement et d'occupation du territoire</b>

### Axe 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté)

Secteurs / Domaines	Objectifs/Stratégies	Actions prioritaires
<b>Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale</b>	97. Lutter contre l'évasion sociale et promouvoir la prévention des risques sociaux	<b>383. Mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale</b> 384. Mise en œuvre de programmes d'IEC et de renforcement des capacités des travailleurs et des acteurs sociaux 385. Élaboration et mise en place d'un système d'assurance emploi 386. Promotion de la couverture sociale des travailleurs atypiques
	98. Réformer les textes législatifs et réglementaires et consolider le dispositif de régulation	387. Élaboration et adoption d'un code général de la sécurité sociale (application effective des textes et conventions) <b>388. Renforcement du dispositif de régulation (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS))</b>
	99. Élargir le champ d'application des services de sécurité sociale	389. Mise en œuvre d'un programme d'extension des services de sécurité sociale à l'habitat social pour les travailleurs <b>390. Révision du champ de couverture du secteur non structuré pour inclure les chômeurs et les émigrés</b>
	100. Renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux	391. Consolidation et restructuration des IPM <b>392. Mise en place d'un programme de renforcement de la tutelle des IPM (agence de contrôle et de conseil) et des capacités des professionnels de la sécurité sociale</b>
<b>Extension de la protection sociale</b>	101. Renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système d'assurance-maladie	393. Appui au dispositif de mise en œuvre et de suivi de l'extension de la protection sociale <b>394. Promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins et renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité</b> 395. Mise en place de plans de Communication pour la Promotion des Mutuelles de Santé
	102. Mettre en place des mécanismes de prise en charge de maladies pour les personnes vulnérables	<b>396. Amélioration des modalités de ciblage et d'identification des bénéficiaires potentiels de l'assistance médicale</b> 397. Amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments essentiels pour les personnes atteintes d'affections lourdes et coûteuses
	103. Mettre en place des systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat	<b>398. Mise en place de régimes adaptés à chaque profession</b> 399. Mesures visant l'articulation entre les mutuelles de santé et le système formel de sécurité sociale
<b>Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes</b>	104. Promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux	400. Programme formation et recherche sur le concept de risques et catastrophes <b>401. Mise en place du plan de communication, de formation et de mobilisation sociale</b>
	105. Assurer la coordination et la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes	<b>402. Mise en place d'une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, et mise en place d'une autorité nationale chargée de la protection civile</b>
	106. Maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations	<b>403. Mise en œuvre d'un programme de maîtrise des accidents industriels et de prévention et de gestion des inondations</b>

<b>Protection sociale et suivi des groupes vulnérables</b>	107. Réduire les facteurs de vulnérabilité dans les secteurs et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables	404. <b>Mise en place d'un système d'assurance des risques agricoles<sup>2</sup></b> 405. Mise en place de systèmes d'alerte précoce dans les différents secteurs et domaines <b>406. Renforcement et décentralisation du Fonds de solidarité nationale et du fonds de calamité</b>
	108. Améliorer le ciblage, le suivi et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables	<b>407. Appui au dispositif de suivi- évaluation des Programmes de Lutte contre la Pauvreté</b> 408. Renforcement des capacités en ciblage, suivi participatif et plaidoyer/communication des OCB, des OSC et des groupes vulnérables
	109. Améliorer l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables et assurer l'accès aux actifs et à la pleine jouissance de leur droit	<b>409.</b> Mise en œuvre de programmes d'appui aux groupes vulnérables par des allocations monétaires conditionnelles et non conditionnelles pour les familles.
<b>Personnes handicapées</b>	110. Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	<b>410. Mise en place d'un programme pour un meilleur accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage (aides techniques)</b> 411. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'accessibilité des handicapés aux infrastructures et équipements sanitaires
	111. Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	<b>412. Promotion de la scolarisation universelle des enfants handicapés par la mise en œuvre de programme national d'éducation intégratrice</b>
	112. Améliorer l'insertion économique et sociale des personnes handicapées	<b>413. Mise en œuvre du programme de réadaptation à base communautaire (RBC)</b> 414. Mise en place d'un fonds de promotion économique pour les handicapés 415. Sensibilisation des employeurs pour une discrimination positive en faveur des personnes handicapées 416. Promotion et protection des droits des personnes handicapées contre la stigmatisation et pour l'égalisation des chances (loi d'orientation sociale)
<b>Femmes en situation de vulnérabilité</b>	113. Promouvoir les Droits des Femmes et des filles	<b>417. Développement et mise en œuvre des activités de sensibilisation contribuant à l'élimination des violences et pratiques néfastes faites aux petites filles et aux femmes</b> 418. Conception et vulgarisation des droits humains et notamment de la femme 419. Application effective des textes et conventions fondamentaux relatifs aux droits des femmes et à la protection des droits des filles et des femmes <b>420. Développement d'un plan de communication pour un changement de comportement favorable à l'autonomisation des femmes</b>
	114. Améliorer la situation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité	<b>421. Mise en œuvre du plan d'actions de la SNEEG</b> 422. Mise en place de centres d'accueil et de suivi pour femmes et jeunes en situation de vulnérabilité <b>423. Mise à la disposition des femmes rurales des technologies et équipements appropriés de transformation et de conservation des produits</b> 424. Mise en place de programmes de suivi et d'accompagnement psycho social pour femmes et jeunes filles en situation de vulnérabilité
<b>Enfants en situation de vulnérabilité</b>	115. Développer une stratégie de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en situation difficile	425. Mise en œuvre du projet de généralisation de la primo prévention dans les programmes des centres de sauvegarde et les centres polyvalents <b>426. Renforcement des capacités socioéconomiques des familles défavorisées à prendre en charge les enfants en situation de vulnérabilité</b>

<sup>2</sup> Création d'une société d'assurance spécialisée dans les risques agricoles et confection de produits d'assurances adaptés à notre agriculture

	116. Renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité ( <i>enfants de femme mendicante, enfants guide des handicapés, enfants des femmes touchées par l'extrême pauvreté, orphelins du VIH, enfants victimes de la toxicomanie, talibés, enfants abandonnés ou en conflit avec la loi</i> )	427. <b>Programme de renforcement des structures et centres spécialisés sur les enfants en délinquance (centre sauvegarde, AEMO, ateliers spécialisés)</b> 428. Appui aux 45 CPRS (46154) 429. Développement de filières de formation dans les daaras et renforcement des capacités des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés 430. <b>Appui aux structures et associations de prise en charge des enfants</b>
	117. renforcer la législation en vigueur en matière de protection de l'enfant et prendre les dispositions pour assurer une application effective	431. Mise en œuvre de programmes de sensibilisation, d'information et de plaidoyer sur la protection et les droits de l'enfant pour l'application effective des lois 432. <b>Extension et renforcement des projets et programmes existants de lutte pour l'éradication du travail des enfants : « Projet contre les pires formes de travail des enfants » du MFFSD, « Programme sur le travail des enfants » du MFTOP, « Renforcement de la protection des enfants contre toutes formes d'exploitation, d'abus et de violence »</b> 433. Prise de mesures et de dispositifs pour la généralisation de l'enregistrement à l'état civil des enfants à la naissance
<b>Personnes âgées ou aînées</b>	118. Garantir l'épanouissement physique et moral des aînées	434. <b>Création d'un minimum vieillesse (sans contribution)</b> 435. Mise en œuvre des mesures fiscales incitatives en faveur des retraités (défiscalisation totale des pensions du régime obligatoire et allègements fiscaux pour les régimes complémentaires) 436. Plaidoyer pour l'implication des aînées dans les programmes sociaux (santé, éducation, protection,...)
	119. Améliorer la prise en charge des aînées	437. <b>Mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie et promotion de l'enseignement de la géronto-gériatrie</b> 438. <b>Prise en charge des frais médicaux par les services concernés aux aînées non affiliés à l'IPRES ou au FNR</b>
	120. Améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou aînées	439. <b>Assurer des pensions de retraites décentes pour les retraités et garantir la viabilité à long terme des régimes</b> 440. Mise en place d'un fonds de promotion des aînées 441. Sécurisation du travail des aînées qui exercent une activité professionnelle
<b>Jeunes</b>	121. Renforcer les programmes d'insertion sociale et économique des jeunes	442. <b>Renforcement des ressources du Fonds national d'Action pour l'Emploi (FNAEJ), du Fonds national de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)</b> 443. Mise en œuvre des programmes de participation citoyenne des jeunes et de leurs groupements au développement économique, social et culturel de la nation
	122. Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents	444. Renforcement des projets et programmes de lutte contre la toxicomanie 445. <b>Renforcement des programmes de protection et de soutien au développement harmonieux des adolescent(e)s les plus défavorisé(e)s</b>
<b>Rapatriés et Personnes déplacées</b>	123. Promouvoir la réinsertion et la réintégration des rapatriés et des personnes déplacées	446. <b>Mise en œuvre du programme d'urgence pour la reconstruction de la Casamance (ANRAC)</b> 447. REVA
<b>Réfugiés</b>	124. Améliorer les stratégies de gestion des réfugiés	448. Appui aux stratégies d'aide au retour 449. <b>Renforcement des capacités de la commission nationale d'éligibilité (CNE)</b> 450. Réactualisation du droit d'asile 451. Prise en compte de l'approche genre
<b>Population</b>	125. Assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques	452. <b>Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions prioritaire quinquennal mettant en œuvre les axes stratégiques de la Déclaration de la Politique de Population</b> 453. Amélioration de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la politique de population (niveau national et régional)
	126. Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents	454. <b>Accroître le nombre de centres ADO espaces jeunes</b>

Bonne gouvernance économique		<p>ministères et régions</p> <p>460. Renforcement des capacités de réflexion stratégique, de l'exécution et du suivi évaluation</p> <p><b>461. Amélioration du contrôle de l'exécution des dépenses publiques</b></p> <p>462. Respect de l'orthodoxie financière</p>
	128. Veiller à la qualité des services rendus aux usagers citoyens et aux usagers – entreprises	<p><b>463. Élaboration et mise en œuvre d'un Programme d'amélioration de la qualité des services publics</b></p> <p>464. Renforcement de la concertation entre les acteurs</p>
	129. Réduire le déficit de communication interne et externe de l'Administration	<p><b>465. Production et publication à temps des rapports sur la bonne gouvernance (cour des comptes, médiateur, etc.)</b></p> <p><b>466. Mise en œuvre de plans de communication</b></p> <p>467. Renforcement de l'Intranet gouvernemental</p>
	130. Impulser une gestion moderne des ressources humaines garantissant une disponibilité de personnel de qualité, responsabilisé et motivé	<p>468. Finalisation des études prévues (notamment l'étude prévisionnelle des emplois et des compétences, etc.)</p> <p><b>469. Élaboration et mise en œuvre de programmes de gestion des ressources humaines</b></p>
	131. Renforcer les capacités de contrôle citoyen	<p>470. Information et sensibilisation des populations sur le contrôle citoyen</p> <p>471. Déconcentration de la cour des comptes</p> <p>472. Mise en place de dispositif participatif de contrôle citoyen</p> <p>473. Mise en œuvre de programmes de renforcement de la capacité d'analyse des membres du Parlement (propositions de lois, formulation des questions parlementaires, processus budgétaire,...)</p> <p><b>474. Développement de procédures des contrôles et des évaluations des dépenses publiques par les collectivités de base et les organisations de la société civile.</b></p>
Gouvernance Judiciaire	132. Approfondir la réforme de la justice et améliorer le climat des affaires	<p>475. Réforme de la carte judiciaire et mesures visant à rapprocher la justice des justiciables</p> <p>476. Renforcement du statut des magistrats, des fonctionnaires et des moyens de l'institution judiciaire</p> <p>477. Mesures visant à faciliter l'accès aux fonds destinés à l'assistance judiciaire pour les affaires pénales et civiles</p> <p><b>478. Mise en place d'un système d'information judiciaire notamment dans les zones les plus reculées en vue de rendre accessible la documentation judiciaire</b></p> <p>479. Adaptation de la législation aux besoins de l'environnement des entreprises et à l'évolution des affaires (codes du travail, des investissements, miniers, des impôts, des douanes,...)</p> <p><b>480. Réduction des délais de procédure judiciaire et de traitement matériel des dossiers</b></p>
	133. Lutter contre la corruption et renforcer la capacité d'analyse du pouvoir judiciaire	<p>481. Mise en œuvre de programmes de formation spécialisée pour les magistrats et les auxiliaires de la justice</p> <p>482. Renforcement de la Commission de lutte contre la corruption, la concussion et la non transparence</p> <p><b>483. Mise en place d'instruments, de mécanismes et d'outils pour lutter contre la corruption</b></p> <p><b>484. Sensibilisation, formation de tous les acteurs sur les méfaits et les formes de la corruption et application de la loi dans toute sa rigueur</b></p>

#### **Axe 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif**

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté)

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
	127. Améliorer la gestion des finances publiques et les procédures de passation et d'exécution des marchés publics	<b>455. Mise en œuvre et suivi évaluation des réformes budgétaires et financières ( CFAA/CPAR)</b> 456. Amélioration de la programmation et de gestion des dépenses publiques 457. Amélioration et renforcement de l'organisation institutionnelle du ministère de l'économie et des finances 458. Amélioration du système de recouvrement des recettes fiscales 459. Extension du Système d'Information des Finances publiques aux autres

Développement local et décentralisation	134. Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel	485. Évaluation de la décentralisation 486. Élaboration et mise en œuvre de la charte de la déconcentration 487. Révision des textes de base et mise en cohérence des textes avec les textes de la décentralisation 488. Amélioration de la responsabilisation des services techniques à tous les échelons national, régional, départemental et local 489. <b>Dynamisation des organismes de suivi et d'appui à la décentralisation aux niveaux central, régional ou local</b>
	135. Harmoniser les appuis techniques et les outils de planification	490. <b>Développement d'outils et mécanismes pour l'articulation et la cohérence entre le système de planification au niveau central, régional et local</b>
	136. Renforcer les capacités des collectivités locales	491. <b>Élaboration et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités des collectivités dans la formulation des stratégies et politiques, la préparation, le contrôle et le suivi évaluation des politiques, des projets et programmes de développement</b> 492. Mise à disposition de ressources humaines compétentes
	137. Accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des collectivités locales	493. Renforcement des programmes d'appui aux collectivités locales 494. <b>Mise en œuvre de la décentralisation du Budget consolidé d'Investissement (BCI)</b> 495. <b>Mise en œuvre de projets et programmes issus des Plans d'Opérations Régionaux (POR)</b> 496. <b>Réforme et augmentation des transferts financiers de l'Etat (FECL, FDD, etc.)</b> 497. Développement de la coopération décentralisée 498. Amélioration de la fiscalité locale
Développement des pôles secondaires	138. Redynamiser les villes secondaires et frontalières	499. <b>Mise en œuvre d'un plan de création de pôles de développement</b> 500. Préparation et accompagnement des villes à jouer un rôle de premier plan dans l'intégration sous-régionale
	139. Relever le niveau d'urbanisation	501. Développement de programmes d'habitat social dans les villes secondaires 502. <b>Amélioration des réseaux de voirie, d'adduction d'eau et d'assainissement, des services énergétiques</b> 503. <b>Renforcement des infrastructures de base dans les villes secondaires pour l'amélioration de la qualité de la disponibilité et de l'accessibilité des services</b>

#### Mise en œuvre et suivi évaluation de la SRP

Domaines/Secteurs	Objectifs/Stratégies	Actions prioritaires
Mise en œuvre de la SRP	140. Améliorer le pilotage et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SRP	504. <b>Renforcement de l'équipement et du fonctionnement des organes de pilotage et de suivi (régional et national)</b> 505. Activités d'animation et de communication 506. Renforcement de l'Institut national de la Statistique pour renforcer la fiabilité et l'impartialité des données 507. Programme de renforcement des capacités des populations et des organisations de la société civile 508. <b>Renforcement des capacités des Organes chargés du suivi et du pilotage de la SRP aux niveaux régional et sectoriel</b>
Financement	141. Augmenter le volume de l'aide	509. <b>Accroissement des apports des partenaires à travers les différentes modalités (appuis budgétaires, appui-projets, emprunts, subventions)</b> 510. Suivi de la Stratégie de désendettement
	142. Améliorer l'efficacité de l'aide	511. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre de partenariat (protocole conjoint) sur les appuis budgétaires entre le Gouvernement et les partenaires au développement 512. <b>Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide</b>
	143. Impliquer le secteur privé à travers diverses formes de partenariat	513. <b>Promotion des formes de partenariat public-privé</b> 514. Encouragement de l'actionnariat populaire